



TROUSSEAU SÉJOUR

MAX'AVENTURES



Jeunes nés en 2014 et 2015
Du lundi 20 au vendredi 24 juillet 2026



RDV : Gare routière du collège Ed. Bocquier
Départ à 8H30 - Retour à 17H00



Camping "Le Bois du Bouquet"
à Moutiers-les-Mauxfaits



Prévoir **picnique** pour le lundi midi



Dans un sac souple (pas de valise rigide)

- Un matelas 1 personne – Max 65 cm de large

(Les matelas à + de 65cm ne passent pas dans la tente)

- Un duvet
- Un oreiller
- Ton doudou

- Nécessaire de toilette (*Brosse à dents, gel douche...*)
- Une serviette
- Un cabas plastique pour le transport des affaires à la douche
- Une paire de tong ou de claquette

- Vêtements de rechange et sous-vêtements
- Poche à linge sale
- Un pyjama
- Une tenue chaude pour les veillées
- Une tenue sportive
- Des baskets
- Une veste de pluie

- Un sac à dos
- Une casquette, bob ou chapeau
- Une lampe de poche ou frontale
- De la crème solaire
- Des lunettes de soleil
- Une gourde
- Un torchon pour la vaisselle
- Un maillot de bain, short de bain
- Une serviette pour les activités aquatiques

- Argent de poche si tu le souhaites
- Et surtout ta bonne humeur



Médicaments

En cas de traitement médical en cours, merci de remplir une autorisation d'administrer (à retirer auprès du secrétariat ou sur le site de la Ville), et fournir l'**ordonnance médicale** et les **boîtes d'origine des médicaments** le tout dans une **enveloppe au nom du jeune**. [Document en cliquant ici](#)



Le jeune ne doit pas avoir de médicament (Doliprane, crème cortisone...) en sa possession dans sa valise.



Les écrans

Comme notifié sur le projet pédagogique, le téléphone portable est **autorisé seulement lors des temps définis** en début de séjour par les animateurs.

Ils ne pourront pas l'utiliser pendant les repas, ni pendant les activités, ni à "l'extinction des feux" au couché.

Ces derniers pourront être retirés si les règles ne sont pas respectées.

Les tablettes, consoles... ne sont pas autorisées.



Objets de valeur

N'apportez pas d'objets de valeur.

Les jeunes sont responsables de leur argent de poche.

En cas de perte ou de vol, les animateurs ne seront pas tenus responsable